

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du
CONSEIL d'ADMINISTRATION
N°2022/20

Séance du 28/11/2022

**AUTORISATION DE REALISER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE
VOTE DU BUDGET A CONCURRENCE DE 25% DU BUDGET 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 28/11/2022, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **d'autoriser le Directeur de Vienne Numérique à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 dans la limite de 4 678 517,06 €, selon le détail inscrit dans le tableau figurant au rapport, étant précisé que l'autorisation du Conseil d'Administration ne restera valable que jusqu'à l'adoption du budget 2023. Les crédits correspondants seront alors inscrits au budget 2023 lors de son adoption.**

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé